

## LETTRE D'INFORMATION

### ACTUALITE JURIDIQUE MAROC

NOVEMBRE 2012

---

ADAMAS EST PRESENT AU SALON POLLUTEC A LYON  
DU 27 AU 30 NOVEMBRE 2012 (Hall 4 - Allée K Stand 87)

---

#### La production d'électricité à partir d'énergie renouvelable au Maroc

La production d'énergie électrique au Maroc a été jusqu'en 1997 le monopole de l'Office National de l'Electricité (ONE, devenu en 2011 l'ONEE) en charge du service public de production, de transport et de distribution de l'électricité dans ce pays.

Par la suite, compte tenu du besoin réel en énergie et de la difficulté de l'Etat à mobiliser suffisamment de capitaux pour faire face à ce besoin, l'ONEE a eu recours au privé pour réaliser des centrales thermiques puis des fermes éoliennes dans le cadre de contrats de fourniture et d'achat d'électricité de longue durée entre le partenaire privé et l'ONEE, comprenant l'obligation pour le partenaire privé de réaliser et de mettre en service la centrale et de vendre toute la production d'électricité exclusivement à l'ONEE, lequel s'obligeant à l'acheter.

Il n'était cependant pas juridiquement possible avant 2011 pour un producteur indépendant de réaliser un site de production d'électricité et de vendre la production à des consommateurs grand compte au Maroc.

C'est maintenant possible depuis l'adoption de la Loi n°13-09 *relative aux énergies renouvelables* promulguée par *Dahir* du 18 mars 2010 et de ses décrets d'application en 2011.

Il existe au Maroc à présent quatre régimes principaux de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable :

- la production d'électricité par l'ONEE ;
- la production concessionnelle qui est exclusivement fournie à l'ONEE et effectuée par une entité publique ou privée après signature d'un contrat de fourniture et d'achat d'électricité avec l'ONEE ;
- l'autoproduction avec obligation de revendre le surplus à l'ONEE ;



- la production dans le cadre de la Loi n°13-09 *relative aux énergies renouvelables* promulguée par *Dahir* du 18 mars 2010 qui instaure la libéralisation de la production d'électricité issue des énergies renouvelables.

Les principaux projets de production d'électricité à partir d'énergie éolienne ou solaire à savoir Tarfaya (300MW), Koudia al Beida (50MW), Taza (150MW) ou Ouarzazate (160MW) sont développés par des partenaires privés ayant conclu des contrats de fourniture et d'achat d'électricité (PPA) avec l'ONEE ou Masen, société d'Etat en charge du développement de l'énergie solaire.

Des projets indépendants voient cependant le jour dans ce domaine portés par des investisseurs marocains ou

étrangers qui développent des centrales éoliennes et démarchent des clients gros consommateur d'énergie (cimenteries, sidérurgie, textile, exploitant de chemin de fer...) pour convenir avec eux des termes d'un contrat d'achat d'énergie et négocier avec l'ONEE, qui reste en charge du réseau de transport des conventions d'accès au réseau et de transport d'électricité.

Ces projets indépendants sont amenés à se multiplier compte tenu des potentiels éoliens évalués à ce jour à 25.000 MW, des évolutions législatives favorables à ce type de projet et de l'accroissement de l'industrie au Maroc grande consommatrice d'énergie (spécialement au Nord du pays).



### Nos principales interventions actuelles :

- **Maroc - éolien** : Nous assistons EDF Energies Nouvelles dans la mise en oeuvre d'un marché d'exploitation du parc éolien de Taza, d'une puissance de 150 MW. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un partenariat public-privé lancé par l'Office national de l'électricité (ONE).
- **Afrique de l'Est - Eolien** : Nous accompagnons un producteur d'énergie pour le développement d'un projet de parc éolien de 60 MW en Afrique de l'Est.

Contact : **Philippe de Richoufftz**  
Tél. : +33 (0)1 53 45 92 22  
Email : philippe.derichoufftz@adamas-lawfirm.com

Contact : **Jérôme Lépée**  
Tél. : +33 (0)4 72 41 15 75  
Email : jerome.lepee@adamas-lawfirm.com